

Centre de technologie industrielle – Conseil consultatif

Membres du conseil

Présidence

Jan Forster +

Membres

Trevor Cornell⁽¹⁾

Michael Tomlinson +⁽²⁾

Kim Olson, Winnipeg ^

Douglas Ruth, Winnipeg ^

Vic Gerdon, Winnipeg⁽³⁾

Jeffrey Hartry, Winnipeg⁽³⁾

Chris Stoddart, Winnipeg⁽³⁾

Grant Adolph, Winnipeg⁽³⁾

+ Fonctionnaire

^ Nomination par le gouvernement

(1) Directeur de l'exploitation, TIC

(2) Représentant du personnel, TIC – choisi par le personnel de l'organisme

(3) Parties prenantes externes représentant la base de clients avec lesquels le Centre de technologie industrielle fait affaire

Mandat :

Le Centre de technologie industrielle (Centre) est un organisme de service spécial (OSS). Le conseil a pour fonction de fournir des conseils au sujet des opérations et des directions stratégiques du Centre.

Autorité :

Organisme de service spécial

Responsabilités :

Le conseil consultatif fournit des conseils quant à la direction stratégique, la structure, le mandat, les pratiques commerciales et les exigences en matière de rapports financiers du Centre.

Le Centre offre un large éventail de services techniques visant à aider les organismes du Manitoba. Les clients du Centre comprennent l'industrie, les entrepreneurs et les gouvernements.

Membres :

Six membres (dont le sous-ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce, un membre du personnel du Centre [représentant des employés], le chef de l'exploitation du Centre et d'autres membres)

Idéalement, le conseil est composé de parties prenantes représentant la base de clients avec lesquels le Centre fait affaire. Selon la loi, le sous-ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce préside le conseil et un siège au conseil doit être accordé au chef de l'exploitation de l'organisme.

Durée des mandats :

Les membres siègent à leur convenance.

Expérience souhaitable :

Les membres du conseil doivent :

- être capables de communiquer verbalement et de poser des questions ouvertes en employant un langage neutre;
- avoir des compétences d'écoute active;
- pouvoir lire et interpréter des dispositions législatives et comprendre comment elles s'appliquent aux cas;
- utiliser un langage simple;
- respecter un niveau élevé de confidentialité;
- être capables de prendre des décisions de façon juste et impartiale.

Engagement quant au temps :

Variable

Réunions :

Lieu : Centre de technologie industrielle (78, promenade Innovation, bureau 200, Winnipeg, Manitoba)

Fréquence : Réunions trimestrielles

Rémunération :

Aucune